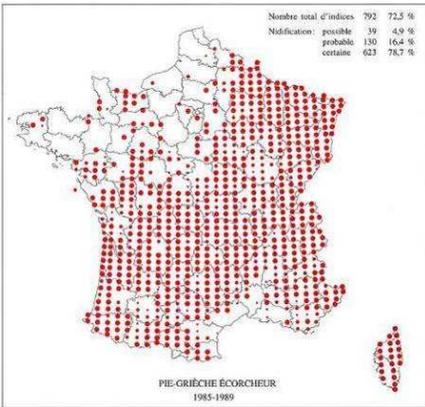


| | Nom | | | | Statut | | | | Effectifs | | | | Etat de conservation | |
|---|---|---|---|---|---------------------------|---|---|---|-------------------------|---|-----|---|---|-----|
| | | | | | | | | | ZPS (2009) | | IDF | | | |
| | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | N.R | H.. |
|  <p>Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio) Code Natura 2000 : A338 Photo : A.Lambrechts</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Annexe 1 de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE - Annexe 2 de la Convention de Berne - Protection nationale | | | | 5 couples Reproduction | | | | Rare 100-150 couples | | | | Favorable | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| Ecologie | <p>Cette espèce migratrice revient de ses quartiers d'hiver africains durant la première quinzaine du mois de mai pour repartir courant septembre. L'habitat de la Pie-grièche écorcheur se caractérise par la présence d'un milieu ouvert (prairies de fauche, pâtures, talus enherbés, friches...) riche en insectes de taille moyenne à grande. La présence de buissons, surtout épineux (prunellier, ronce, aubépine), est importante puisqu'elle y installe son nid. La taille du territoire varie entre 1,5 et 2 ha en moyenne. La ponte a lieu entre la mi-mai et la mi-juin. Les jeunes sont indépendants environ un mois plus tard. La Pie-grièche écorcheur se nourrit en majorité d'insectes (coléoptères, hyménoptères, orthoptères...) qu'elle capture au sol ou parfois en vol, à partir de postes d'affût (arbustes, buissons...).</p> | | | | | | | | | | | |  <p>Habitat de la Pie-grièche écorcheur Réserve naturelle régionale de Moisson © Biodiversita</p> | |
| Répartitions tendances et menaces | <p>Il s'agit d'une espèce nicheuse eurasiatique. L'Europe constitue moins de la moitié de la répartition mondiale de cette pie-grièche (BirdLife International, 2004). Elle passe l'hiver en Afrique australe.</p> <p><u>En Europe</u>, la population est supérieure 6 300 000 couples (BirdLife International, 2004). Elle est répartie sur toute l'Europe mais les effectifs les plus importants se rencontrent à l'est (Russie, Roumanie, Bulgarie...). Elle a subi un léger déclin entre 1970 et 1990 et est considérée provisoirement comme « en déclin ». Actuellement, les effectifs sont relativement stables dans la plupart des pays.</p> <p><u>En France</u>, la Pie-grièche écorcheur se rencontre sur une grande partie du territoire. Elle est cependant plus rare ou absente dans le quart nord-ouest et dans les plaines méditerranéennes. Les effectifs les plus importants se localisent en moyenne montagne (Vosges, Jura, Alpes, Massif Central). Sur l'ensemble du pays, la population est estimée entre 160 000 et 360 000 couples (Lefranc in Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999). Elle a subi une légère diminution de ses effectifs et fait désormais l'objet d'une « préoccupation mineure » en France. La principale menace est l'évolution des pratiques agricoles et notamment l'arrachage des haies qui constituent des sites de nidification et l'utilisation d'insecticides qui réduit le nombre de ses proies.</p> <p><u>En Île-de-France</u>, la Pie-grièche écorcheur est un oiseau rare en limite nord-occidentale de répartition. La population était estimée à 100-150 couples en 1995 (Le Maréchal & Lesaffre, 2000) mais est vraisemblablement un peu plus élevée aujourd'hui. Les effectifs les plus importants se rencontrent au sud-est de la région.</p> <p>En Haute-Normandie, l'espèce se reproduit presque exclusivement dans la vallée de la Seine, dans la boucle des Andelys, avec moins de 5 couples (Lery & Malvaud, 2005).</p> | | | | | | | | | | | |  <p>Nombre total d'indices: 792 72,3 % Nidification: possible: 39 4,9 % probable: 130 16,4 % certaine: 623 78,7 %</p> <p>PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR 1983-1989</p> <p>Répartition française de la Pie-grièche écorcheur (Yeatman-Berthelot & Jarry, 1994)</p> | |

| Statut de l'espèce dans la ZPS des Boucles de Moisson, de Guernes et de la Forêt de Rosny | Carte N°21 | |
|--|------------|---|
| <p>La Pie-grièche écorcheur se reproduit avec certitude dans la ZPS depuis 1989. En moyenne 5 à 6 couples sont recensés chaque année. En 2009, 5 couples (3 certains, 1 probable et 1 possible) ont été notés. Ce passereau niche exclusivement au sein de la réserve naturelle régionale de la boucle de Moisson, hormis un couple qui s'est reproduit à Flicourt en 2004. L'habitat occupé est constitué d'une mosaïque d'espaces herbacés, de landes et de zones arbustives. La population de la ZPS semble relativement stable depuis plusieurs années.</p> | | <p><i>Population localisée</i></p> |
| Menaces identifiées et état de conservation de l'espèce au sein du site Natura 2000 | | |
| <p>Actuellement, il n'existe pas de menaces directes clairement identifiées sur la population de la ZPS. Cependant, indirectement, elle peut être menacée par l'évolution de son habitat. En effet, cette espèce a besoin de zones herbacées où elle trouve sa nourriture et d'arbustes pour nicher. Or ces espaces sont destinés à se boiser à plus ou moins long termes si aucune action de gestion n'est réalisée. Signalons également que la fréquentation du secteur par le public peut conduire à des dérangements préjudiciables à l'espèce. Dans le périmètre de la réserve naturelle régionale de la boucle de Moisson, les habitats favorables sont bien représentés et dans un bon état de conservation général. De plus cet espace fait l'objet d'une gestion écologique par l'AEV assurant la protection des secteurs favorables à cet oiseau. Ces éléments sont favorables à la conservation de la Pie-grièche sur le site à condition que les habitats qu'elle affectionne soient maintenus. Hors du Domaine régional, les habitats favorables existent également dans les anciennes carrières limitrophes et à Flicourt. A l'heure actuelle, aucun élément ne permet d'expliquer cette absence. Cette dernière est peut être liée au fait que la Pie-grièche est d'apparition récente dans la ZPS et qu'elle n'a pas encore exploité tous les habitats favorables. Par ailleurs, en zone agricole, l'arrachage des haies dans certains secteurs (sud du bois de Saint-Martin, par exemple) ainsi que l'utilisation de pesticides qui réduit la disponibilité en proies, y limite l'installation de cette espèce. Bien que la population de la ZPS soit stable depuis plusieurs années, elle demeure fragile.</p> | | <p><i>Boisement Fréquentation Arrachage des haies Pesticides</i></p> |
| Mesures de conservation à mettre en œuvre au sein de la ZPS | | |
| <p>Le maintien des habitats actuellement favorables à l'espèce, ceux-ci étant circonscrits à la RNR de la boucle de Moisson, est la principale mesure à mettre en œuvre. Il s'agit d'entretenir les zones actuellement occupées afin d'éviter l'évolution des habitats favorables vers un espace forestier. Plusieurs actions sont à réaliser conjointement : supprimer les arbres colonisant les habitats favorables et élaguer les zones arbustives afin d'éviter leur évolution vers des boisements ; faucher annuellement les espaces herbacés afin qu'ils conservent un caractère prairial. Hors Domaine régional, plusieurs habitats pourraient être favorables et ne sont pas occupés. Ceux-ci sont issus de la recolonisation d'anciennes carrières ou sont en milieu agricole. Il conviendrait : de conserver les haies à épineux et des zones arbustives ; d'entretenir les prairies et les friches mitoyennes aux formations arbustives précédentes par une fauche annuelle et ne pas les convertir en cultures. D'autres secteurs agricoles accueilleraient autrefois des haies qui ont été arrachées. En l'état ces secteurs ne sont plus favorables mais pourraient faire l'objet : - de replantation de linéaires de haies arbustives, en favorisant les épineux (Prunellier, Aubépine) ; de mise en place de bandes enherbées à l'interface entre les cultures et les haies ; de reconversion de cultures en prairies de fauche ou pâturées. Concernant la disponibilité en nourriture, la mise en place de mesures visant à réduire l'utilisation d'insecticides serait de nature à favoriser les proies de la Pie-grièche et son installation dans les espaces agricoles.</p> | | <p><i>-Maintenir les fucicées, les haies épineuses -Eviter le boisement - Entretenir les prairies, friches par la fauche - Créer des bandes enherbées, des prairies et des haies - Limiter les pesticides</i></p> |
| Suivi de l'espèce | | |
| <p>Un suivi tous les trois à cinq ans de cette espèce devrait être réalisé afin d'apprécier l'évolution de la population (nombre de couples, secteurs fréquentés...) et l'efficacité des mesures prises.</p> | | |